

## INSCRIPTIONS A L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE

### RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

---

#### MODALITES D'INSCRIPTION

Votre enfant intégrera l'école élémentaire à la prochaine rentrée. L'inscription en Mairie est **OBLIGATOIRE**.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir compléter le formulaire type joint.

Cet imprimé dûment renseigné devra être retourné en Mairie aux jours d'ouverture du secrétariat **accompagné de la photocopie**

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile **récent**
- du carnet de santé de l'enfant (pages des vaccinations uniquement)
- du jugement de divorce (pour les parents divorcés)
- du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les nouveaux arrivants)

**avant le 31 mars 2019**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Les données seront saisies sur fichier informatique et le certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie sera directement remis au Directeur d'école afin de valider l'inscription de votre enfant.



Le Maire,  
Jean-Pierre ANDRÉ